



ÉVALUATION DES CAP EMPLOI ET DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES CHOMEURS DE LONGUE DUREE

Bénédicte LEGRAND-JUNG et Isabelle ROUGIER (IGAS)

Les demandeurs d'emploi reconnus handicapés représentaient, fin 2015, 8,4 % des demandeurs d'emploi, soit 487 000 personnes. Malgré l'existence de nombreux dispositifs d'aide, leur situation au regard de l'emploi reste plus dégradée que pour l'ensemble de la population : leur taux de chômage est presque deux fois plus élevé (18 %) et leur ancienneté dans le chômage plus forte (57 % sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an contre 46 %).

Cette mission de l'IGAS avait un double objet :

- d'une part, évaluer la performance des opérateurs spécialisés – « Cap emploi » - qui accompagnent 23 % des demandeurs d'emploi handicapés sur orientation de Pôle emploi ;
- d'autre part, faire des propositions pour améliorer l'accès à l'emploi des chômeurs de longue durée handicapés.

Un service public de l'emploi dont l'organisation ne permet pas la prise en charge optimale des publics handicapés les plus vulnérables.

Malgré une expertise reconnue dans le domaine du handicap et des modalités d'accompagnement adaptées, le réseau des Cap emploi n'est pas en mesure d'assurer pleinement et prioritairement l'accompagnement des personnes souffrant d'un handicap lourd ou complexe.

Plusieurs facteurs se conjuguent : des critères d'orientation de la part de Pôle emploi qui ne ciblent pas les situations prioritaires ; un déficit d'expertise sur certains handicaps complexes (comme le handicap psychique) ; un maillage inégal du territoire ; un nombre d'accompagnements délégués très variable selon les départements.

La prise en charge par Pôle emploi des personnes cumulant un handicap avec d'autres difficultés (difficultés sociales, problèmes de santé, etc.) est également problématique : « l'accompagnement global » constitue un progrès, mais il n'intègre pas les spécificités du handicap.

Une nécessaire spécialisation des Cap emploi sur les situations de handicap les plus difficiles et une montée en compétence de Pôle emploi en matière de prise en charge des personnes handicapées.

Cette double évolution devra s'accompagner d'une complémentarité accrue entre les deux opérateurs tout au long du parcours des personnes concernées, mais aussi d'une plus grande mobilisation des outils de la politique de l'emploi : la formation professionnelle, qui est un enjeu prioritaire, et l'insertion par l'activité économique.

Éclairer et renforcer le pilotage de l'accès à l'emploi des personnes handicapées.

La production et l'exploitation des données sur les différents types de handicap sont essentielles pour mieux définir et déployer les réponses attendues. D'ores et déjà, un pilotage renforcé de la politique d'accès à l'emploi des actifs handicapés est souhaitable, en direction prioritairement des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le réseau des Cap emploi

- 81 000 personnes prises en charge, dans le cadre d'un suivi délégué par Pôle emploi pour la quasi-totalité d'entre elles ;
- 98 opérateurs associatifs, présents dans l'ensemble des départements ;
- Un cofinancement assuré par l'Agefiph (55 %), Pôle emploi (27 %) et le FIPHFP (18 %).